



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5561

Vendredi 05 Avril 2013

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 728.97

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,14%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 3,26%

TUNINDEX20 : 1 869.12

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : - 0,11%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 4,31%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 103,44	-0,10%	1,52%
8300	INDICE DES BANQUES	2 742,12	-0,29%	-0,05%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 733,90	1,46%	8,52%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 106,15	0,15%	10,03%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 930,92	0,12%	1,47%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 698,72	0,29%	1,22%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 860,10	-0,28%	8,57%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	2 193,01	-1,38%	-6,39%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	2 971,91	-0,15%	10,35%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 903,83	-0,16%	5,04%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 349,32	-0,12%	6,36%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 838,26	-1,15%	11,74%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	29-05-2012	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	28,210	28,730	28,480	28,730	28,210		
2	1	0,600	11-07-2012	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	14,500	14,500	14,550	14,550	14,500		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,510	1,510	1,480	1,510	1,480		
4	1	0,420	14-05-2012	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,550	7,550	7,600	7,600	7,550		
5	5	0,150	23-07-2012	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	17,500	17,500	17,500	17,500	17,500		
6	10	2,000	16-07-2012	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	71,120	69,310	71,000	71,100	69,200		
7	5	0,400	20-09-2012	BH - Banque de l'Habitat	12,890	12,890	12,800	12,890	12,800		
8	5	0,850	07-06-2012	TL - Tunisie Leasing	27,000	26,990	27,000	27,000	26,200		
9	1	0,240	29-06-2012	BT - Banque de Tunisie	11,200	11,150	11,210	11,220	11,150		
10	25	4,800	15-06-2012	Air Liquide Tunisie	351,170	351,170	351,160	351,170	351,160		
11	5	0,825	29-06-2012	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	34,010						
12	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	7,250	7,250	7,200	7,350	7,150		
13	5	0,400	10-09-2012	BNA - Banque Nationale Agricole	9,100						
14	5	1,400	07-06-2012	AMEN BANK	34,200	33,710	34,500	34,500	33,710		
15	1	0,200	06-07-2012	ATB - Arab Tunisian Bank	4,890	4,900	4,800	4,900	4,800		
16	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	17,720	17,720	17,450	17,720	17,450		
17	5	1,500	29-06-2012	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	70,000	70,000	70,490	70,490	70,000		
18	1	1,000	31-05-2012	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	8,340	8,340	8,340	8,340	8,340		
19	5	0,750	31-05-2012	CIL - Compagnie Internationale de leasing	15,400	15,440	15,400	15,500	15,250		
20	1	0,200	16-07-2012	ATL - Arab Tunisian Lease	3,540	3,500	3,580	3,590	3,500		
21	1	0,170	02-07-2012	PGH - Poulina Group Holding	6,770	6,700	6,660	6,700	6,650		
22	10	1,800	01-06-2012	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	161,650	161,640	166,000	166,000	159,000		
23	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	32,450	33,480	32,400	33,480	32,400		
24	5	0,200	04-07-2012	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	6,560	6,740	6,580	6,930	6,450		
25	5	0,700	18-05-2012	SALIM - Société d'Assurances SALIM	31,930	32,000	32,600	32,960	31,500		
26	1	0,250	16-07-2012	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	8,780	8,780	8,700	8,780	8,600		
27	1	0,023	18-07-2012	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820		
28	1	0,070	13-07-2012	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400		
29	10	1,000	16-07-2012	TJL - Attijari Leasing	37,000						
30	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	22,340	22,400	22,200	22,450	21,800		
31	5	0,450	25-06-2012	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	14,570	14,570	14,500	14,570	14,140		
32	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	6,550	6,350	6,360	6,600	6,350		
33	1	0,050	31-08-2012	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	4,150	4,120	4,140	4,180	4,090		
34	1	0,150	04-07-2012	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	5,100	5,100	5,010	5,100	5,010		
35	1	0,380	12-06-2012	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	8,090	8,180	8,010	8,180	8,000		
36	1	0,100	12-07-2012	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,350	3,390	3,360	3,390	3,300		
37	5	0,500	10-07-2012	EL WIFACK Leasing	16,000	16,480	16,000	16,480	16,000		
38	1	0,280	20-06-2012	Société ESSOUKNA	10,790	10,780	10,780	10,780	10,780		
39	1	0,200	08-06-2011	ADWYA - Société Adwya	7,650	7,670	7,600	7,700	7,470		
40	1	0,220	25-06-2012	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	6,140	6,100	6,020	6,130	6,020		
41	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	2,850	2,820	2,890	2,900	2,820		
42	1	0,550	09-07-2012	ARTES - Automobile Reseau Tunisien et Services	8,160	8,160	8,160	8,160	8,160		
43	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	6,030	5,950	5,950	5,950	5,950		
44	5	0,325	15-06-2012	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,090	8,090	7,980	8,090	7,950		
45	1	0,250	11-07-2012	ENNAKL Automobiles	10,760	10,600	10,750	10,780	10,550		
46	1	0,250	20-07-2012	Telnet Holding	7,280	7,280	7,280	7,280	7,080		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
47	20	1,800	10-09-2012	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	28,500	28,000	28,000		
48	10	2,000	24-04-2012	Placements de Tunisie - SICAF	53,810				
49	5	1,600	31-05-2012	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	70,040				
50	10	2,500	26-08-2011	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	51,000				
51	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	3,870	3,870	3,870		
52	10	2,000	15-06-2012	ALKIMIA - Société Chimique	42,960				
53	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	8,730			B	8,340
54	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	9,100				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : AMEN BANK (10 à 5) et MAGASIN GENERAL (5 à 1)

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
55	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	8,890	8,990	8,970	8,990	8,730		
56	1			Société SERVICOM	18,900	19,200	19,150	19,200	19,000		
57	1			Société Carthage Cement	3,480	3,450	3,480	3,480	3,430		
58	1	0.100	01-06-2012	Société HEXABYTE	6,470	6,280	6,370	6,380	6,280		
59	1			Société LAND'OR	10,200	10,190	10,000	10,200	9,890		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
60	1			Société AE TECH	7,080	7,080	7,080		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
61	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	2,310				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A									
62	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2012	105,200			
63	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2012	100,000			
64	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	08-02-2013	104,200			
65	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	11-10-2012	100,900			
66	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	83,000			
67	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2012	104,250			
68	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2012	104,100			
69	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	71,000			
70	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2013	106,600			
71	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2013	96,000			
72	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	10-08-2012	96,000			
73	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	12-10-2012	100,000			
74	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2012	100,000			
75	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	12-12-2012	100,000			
LES EMPRUNTS									
76	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2012	100,000			
77	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
78	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
79	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2012	100,000			
80	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2013	100,000			
81	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2013	99,990			
82	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2013	100,000			
83	BH EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12		BH7S	07-12-2014	07-12-2012	99,910			
84	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
85	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
86	TUNISIE EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06		TL81F	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
87	LEASING EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06		TL81V	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
88	EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11		TL82F	27-11-2013	27-11-2012	102,200			
89	EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11		TL82V	27-11-2013	27-11-2012	100,000			
90	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01		TL83F	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
91	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01		TL83V	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
92	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03		TL91F	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
93	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03		TL91V	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
94	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09		TL9SF	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
95	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09		TL9SV	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
96	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03		TL92F	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
97	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03		TL92V	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
98	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06		T101F	01-06-2015	01-06-2012	100,000			
99	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06		T101V	01-06-2015	01-06-2012	100,000			
100	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11		TL10F	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
101	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11		TL10V	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
102	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02		T10SF	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
103	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02		T10SV	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
104	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06		T111F	10-06-2016	10-06-2012	100,000			
105	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06		T111V	10-06-2016	10-06-2012	100,000			
106	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10		T112F	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
107	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10		T112V	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
108	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
109	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
110	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	29-05-2012	100,000			
111	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	29-05-2012	100,000			
112	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2017	29-05-2012	100,000			
113	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018	15-01-2012	100,000			
114	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018	15-01-2012	100,000			
115	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020	15-01-2012	100,000			
116	STB EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2012	100,000			
117	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2012	100,000			
118	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2012	100,000			
119	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2013	101,760			
120	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2013	100,000			
121	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2013	100,000			
122	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2013	100,000			
123	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2013	100,000			
124	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024	07-04-2012	100,000			
125	AMEN BANK EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
126	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A	21-05-2023	21-05-2012	100,000			
127	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05		ABS8B	21-05-2028	21-05-2012	100,000			
128	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09		ABS9F	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
129	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09		ABS9V	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
130	EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08		AB82S	31-08-2025	31-08-2012	100,000	100,000	100,000	2,550
131	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09		A111F	26-09-2021	26-09-2012	100,000			
132	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09		A111V	26-09-2021	26-09-2012	100,000			
133	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09		ABS2F	17-09-2022	17-09-2012	100,000			
134	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09		ABS2V	17-09-2022	17-09-2012	100,000			
135	ATB EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05		ATB7A	25-05-2017	25-05-2012	100,000			
136	EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05		ATB7B	25-05-2023	25-05-2012	100,000			
137	EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05		ATB7C	25-05-2027</					

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENT E	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE									
146	U I B	EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2012	100,000			
147		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2012	100,000	99,000	99,000	3,739
148		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2013	100,000			
149		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020		100,000			
150		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023		100,000			
151		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033		100,000			
152	C I L	EO CIL 2008 / 1 Sans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2012	100,000			
153		EO CIL 2008 / 1 Sans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2012	100,000			
154		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019	15-01-2013	100,000			
155		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019	15-01-2013	100,000			
156		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2012	100,000			
157		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2012	100,000			
158		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2012	100,000			
159		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2012	101,120			
160		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2013	100,000			
161		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2013	100,000			
162		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2012	100,000			
163		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2012	100,000			
164		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2012	100,000			
165		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2012	100,000			
166		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2013	100,000			
167		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2013	100,000			
168		EO CIL 2012 / 1 Fixe Sans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017		100,000			
169	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2013	100,000			
170		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2013	100,000			
171		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2013	100,000			
172		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2013	100,000			
173		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019		100,000			
174		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017		100,000			
175	ATL	EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2012	100,010			
176		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2012	100,000			
177		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2012	100,000			
178		EO ATL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2012	100,000			
179		EO ATL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2012	100,000			
180		EO ATL 2009 Sans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2012	100,000			
181		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2012	100,000			
182		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2012	100,000			
183		EO ATL 2009-3 Fixe Sans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2012	100,000			
184		EO ATL 2009-3 Variable Sans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2012	100,000			
185		EO ATL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2012	100,000			
186		EO ATL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2012	100,000			
187		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2012	100,000			
188		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2012	100,000			
189		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2013	100,000			
190		EO ATL 2012-1 Fixe Sans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017		100,000			
191	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
192		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
193		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
194		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
195		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
196		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
197		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
198	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe Sans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2013	100,000			
199	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable Sans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2013	100,000			
200		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe Sans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2012	100,000			
201		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable Sans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2012	100,000			
202		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2013	100,000			
203		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017		100,000			
204		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019		100,000			
205		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable Sans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017		100,000			
206		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017		100,000			
207		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019		100,000			
208	MOD. LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML12F	18-02-2020		100,000			
209	AIL	EO AIL 2008 Sans AP 6,5% j. 30/09	OAIL8	30-09-2013	30-09-2012	100,000			
210		EO AIL 2009 / 1 Sans AP 6,5% j. 23/02	AIL91	23-02-2014	23-02-2013	100,000			
211		EO AIL 2010 / 1 Sans AP 5,25% j. 08/04	AIL01	08-04-2015	08-04-2012	100,000			
212		EO AIL 2011 / 1 Sans AP 5,75% j. 28/04	AIL11	28-04-2016		100,000			
213		EO AIL 2012 / 1 Fixe Sans AP 6% j. 15/05	AIL21F	15-05-2017		100,000			
214		EO AIL 2012 / 1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AIL21V	15-05-2017		100,000			
215	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2012	100,000			
216		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2012	100,000			
217		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2012	100,000			
218	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2013	100,000			
219	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable Sans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2013	100,000			
220	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2013	100,000			
221	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2013	100,000			
222	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
223	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
224	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
225	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
226	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
227		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
228		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
229	Hannibal Lease	EO HL 2008-1 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2012	100,000			
230		EO HL 2008-1 Variable 5ans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2012	100,000			
231		EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2012	100,000			
232		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2012	100,000			
233		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
234		EO HL 2009-2 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
235		EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2012	100,000			
236		EO HL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2012	100,000			
237		EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2012	100,000			
238		EO HL 2010-2 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02V	26-11-2015	26-11-2012	100,000			
239		EO HL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,75% j. 28/09	HL121F						

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
252	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	FIBI2	Octobre 2016	15-02-2013	100,00					
253	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2BI2	Juillet 2016	15-02-2013	100,00					
254		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2BI3	Avril 2020	15-02-2013	100,00					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
255				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	7,860				
256				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNPI1)	17,130				
257				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNPI2)	5,640				
258				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	11,460				
259				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,600				
260				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	20,060				
261				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	13,370				
262				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,060				
263				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,760				
264				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,780				
265				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,470	1,200	1,200		
266				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,200	2,200	2,200		
267				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,510				
268				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,300				
269				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,270				
270				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,250				
271				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,220				
272				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,100				
273				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,340	0,010	0,010		
274				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,140				
275				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,310				
276				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,480				
277				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,360				
278				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,280				
279				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,270				
280				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,510				
281				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,340				
282				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,780	1,610	1,610		
283				AMS Ds 7/20 (du 03/04/2013 au 17/04/2013 AMSDS)	1,360	0,920	0,920		
284				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,100				
285				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,710				
286				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,490				
287				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,290				
288				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,950				
289				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,860				
290				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,660				
291				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,990				
292				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,650				
293				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	13,870				
294				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	9,250				
295				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	6,610				
296				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,950				
297				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,620				
298				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,580				
299				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,560				
300				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,470				
301				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,430				
302				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,980	0,840	0,840		
303	5			Tunisie Leasing AN j. 01/01/2013 TLSN3	26,150				
304				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,950				
305				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,540				
306				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,980				
307				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,280				
308				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,990				
309				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	310,810				
310				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	177,610				
311				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	152,230				
312				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	101,490				
313				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	73,810				
314				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	56,780				
315				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	52,410				
316				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	48,380				
317				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	47,500				
318				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	39,390				
319				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	38,580				
320				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	34,490	36,400	36,400		
321				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	23,410	19,910	19,910		
322				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	13,470				
323				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	24,250				
324				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	17,420				
325	5			UBCI NS j. 01/01/2013 UBSC2	33,180				
326				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,040				
327				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	4,040				
328				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,480				
329				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,520				
330				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,600				
331				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,850				
332				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,940				
333				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,970				
334				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,580				
335				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,330				
336				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	5,710				
337				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	5,190				
338				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	4,720				
339	10			ICF NS Lib 25% j. 01/01/2012 ICFNS	43,500				H
340				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	22,780				
341				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	16,100				
342				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	11,570				
343				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	8,750				
344				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,960				
345				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,730				
346				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,980				
347				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,040				
348				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,870				
349				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,390	0,340	0,340		
350	1			ATL AN j. 01/01/2013 ATLN2	3,340				
351				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,570	0,010	0,010		
352				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,230				
353				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	16,230				
354				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,920				
355				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,920				
356				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,600				
357				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,730				
358				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,320				
359				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,760				
260				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,700				
261				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,420				
262				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,720				
363				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,830	2,410	2,410		
364				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,620				
365				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	2,210				
366				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,440				
367				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,490				
368				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,150				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
369				ATTIJARI LEASING	6,920				
370				STEQ	4,630				
371				ELECTROSTAR	4,020				
372				SOTRAPIL	1,980				
373				SOTRAPIL	1,750				
374				SOTRAPIL	0,670				
375				SOTRAPIL	0,730				
376				SOMOCER	0,790				
377				SOMOCER	0,500				
378				SOMOCER	0,240	0,120	0,120		
379				SOMOCER	0,430	0,330	0,330		
380				SOMOCER	0,090	0,080	0,080		
381				GIF FILTER SA	0,900				
382				GIF FILTER SA	0,740				
383				GIF FILTER SA	1,570	0,060	0,060		
384				GIF FILTER SA	1,020				
385				ASSAD	1,590				
386				ASSAD	2,730				
387				ASSAD	0,960	0,010	0,010		
388				ASSAD	0,400	0,010	0,010		
389				ASSAD	0,350	0,300	0,300		
390				SITS	0,450				
391				SOKNA	2,160				
392				ADWYA	1,020				
393				ADWYA	1,530	1,320	1,320		
394				TPR	0,710	0,500	0,500		
395				TPR	1,030				
396				TPR	0,220	0,170	0,170		
397				TPR	0,900	0,650	0,650		
398				TPR	0,290				
399				SOPAT	0,170				
400				SOPAT	0,290	0,270	0,270		
401				ARTES	2,420				
402				ARTES	1,520	1,500	1,500		
403				ARTES	7,610	7,450	7,450		
404				Carthage Cement	0,070	0,050	0,050		
405				Carthage Cement	0,090	0,060	0,060		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
406	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	13,690				
407	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	11,770				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6,000				
27					2,500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4,010				
27	1/28	15-12-94			0,310				
29	1/29	18-12-95			0,810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10,000				
21	1/3				2,020				
27	1/3				5,420				
33	1/4	01-01-86			3,250				
41	1/11	01-10-91			1,080				
45	1/20	15-02-94			0,570				
49	1/30	02-05-95			0,370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0,720				
33	1/15	20-01-95			1,000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0,900				
132	2/5				0,900				
138	1/10	29-07-05			0,900				
141	1/10	19-08-05			0,900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1,600				
46	1/24	18-01-93			0,500				
49	1/25	18-07-94			0,480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3,200				
63	1/6	01-09-93			10,500				
66	1/8	01-09-94			0,800				
69	1/10	11-09-95			1,000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2,530				
6	1/17	11-04-94			2,200				
8	1/18	15-05-95			2,000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25,000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1,290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS REALISEES									
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	10.500	08-03-2013	10.500	10.500	311	MAC SA	30-04-2013	05-04-2013
Sté Agro Technologies - AGROTECH	100	73.360	29-03-2013	73.360	73.360	200	TSI	30-04-2013	05-04-2013
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
Sté Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA	10	604.000	05-08-2011	350.000		600	TVAL	30-04-2013	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS N° 20 DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 27 mars 2013 :

- 1- De mettre à jour, à partir du **lundi 1^{er} avril 2013**, l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX20
 > TUNIS RE quitte l'indice et
 > BH intègre l'indice avec les caractéristiques ci-après :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT
18 000 000	20%	1

- 2- Ainsi, l'échantillon de l'indice pour le 2^{ème} trimestre est composé des valeurs suivantes :

N°	VALEUR
1	ADWYA
2	AMEN BANK
3	ARTES
4	ATB
5	ATTIJARI BANK
6	BH
7	BNA
8	BT
9	CARTHAGE CEMENT
10	ENNAKL AUTOMOBILES
11	MAGASIN GENERAL
12	MONOPRIX
13	POULINA GP HOLDING
14	SFBT
15	SOMOCER
16	SOTUVER
17	STAR
18	TPR
19	TUNISIE LEASING
20	UIB

Il est rappelé que la composition des indices TUNINDEXprice20 et TNVWAP20 est la même que celle de l'indice TUNINDEX20.

- 3- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX en y incluant la société LAND'OR à partir du **lundi 08 avril 2013** avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT
4 700 000	40%	1

- 4- De mettre à jour l'échantillon qui compose les indices sectoriels « 3000 – Biens de Consommation » et « 3500 – Agro-alimentaire et Boissons » en y incluant la société LAND'OR à partir du **lundi 08 avril 2013**.

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE AE TECH

1. A partir du jeudi 21 mars 2013, les 1 640 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société AE TECH, ainsi que les 583 334 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de 2 223 334 actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 6,000 dinars.

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société AE TECH sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	204	245 752	13 336	2 571		15 907
AMEN INVEST	1 685	148 922	2 421	22 905		25 326
ATTIJARI INTERM	840	197 632	9 439	11 136		20 575
AXIS BOURSE	703	356 807	18 057	9 314		27 371
BEST INV	249	9 330		3 176		3 176
BIATCAPITAL	601	717 556	29 572	7 668		37 240
BNA CAPITAUX	2 615	435 022	18 787	33 552		52 339
CCF	398	32 018	472	5 439		5 911
CGF	1 771	593 376	23 141	23 512		46 653
CGI	635	13 143	2	7 932		7 934
FINA Corp	245	25 605		3 153		3 153
MAC SA	3 365	967 593	36 338	44 357		80 695
MAXULA BOURSE	1 269	220 188	8 730	17 343		26 073
MCP	176	870 231	37 376	1 703	23 334	62 413
SBT	10	1 040		140		140
SCIF	1 281	169 013	6 442	17 809		24 251
SIFIB BH	457	204 709	10 749	5 783		16 532
SOFIGES	699	39 581		9 395		9 395
TSI	1 188	102 262	1 857	15 260		17 117
TUNISIE VALEURS	2 575	1 209 286	58 105	34 834		92 939
UBCI Finance	66	93 117	4 895	837		5 732
UFI	155	11 040	281	1 944		2 225
UIB Finance	17	1 290		237		237
Total de l'OPF	21 204	6 664 513	280 000	280 000	23 334	583 334

COTATION EN BOURSE DES TITRES CARTHAGE CEMENT SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 21 JUIN 2012

A partir du **mardi 02 avril 2013**

- Les 145 423 907 actions anciennes de la société Carthage Cement seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés.
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : CCDS3
- Code ISIN : TN0007400047
- Groupe de Cotation : 32

Les 26 710 506 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « AMS » SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 30 AOUT 2012

A partir du **mercredi 03 avril 2013**

- Les 3 461 680 actions anciennes de la société « AMS » seront négociables en Bourse droits d'attribution et droits de souscription détachés.
- Les droits d'attribution et les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :

Droits d'attribution

- Code Mnémonique : AMS13
- Code ISIN : TN0001500974
- Groupe de Cotation : 32

Droits de souscription

- Code Mnémonique : AMSDS
- Code ISIN : TN0001500982
- Groupe de Cotation : 32

- Les 692 336 actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les 1 211 588 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

SOCIETE « AETECH » AUGMENTATION DE CAPITAL ET COTATION EN BOURSE

Le Conseil d'Administration de la société « AeTECH » tenu le 27 mars 2013 a constaté l'augmentation du capital social en numéraire, décidée par l'AGE du 03/01/2013, portant sur l'émission de 583 334 actions nouvelles au prix d'émission de 6,000 dinars l'action. Suite à cette augmentation, le capital social de la société est porté à 2 223 334 dinars divisé en 2 223 334 actions, de nominal un dinar chacune.

Les 583 334 actions nouvelles seront directement assimilées aux 1 640 000 actions anciennes et négociées sur la même ligne de cotation, à partir du **jeudi 04 avril 2013**, dans les conditions suivantes :

- Groupe de cotation : 52 (fixing)
- Code Mnémonique : AETEC
- Code ISIN : TN0007500010
- Cours de référence : 6,000 dinars
- Un seul fixing sera programmé à **13h00**
- Négociation au dernier cours coté: de **13h00 à 13h05**

Rappel sur les règles de négociations appliquées aux valeurs nouvellement introduites:

«Pendant les trois premières séances de cotation de la valeur, la fourchette autorisée est établie en appliquant un pourcentage de fluctuation de $\pm 18\%$ par rapport au cours de référence du jour; Aucun pourcentage de fluctuation additionnel n'est autorisé. Durant ces trois séances, il est programmé un seul fixing par séance. Cependant, dès qu'un cours est établi durant l'une des deux premières séances, ces règles particulières cessent d'être appliquées.»

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AE TECH

STB INVEST SICAF, qui détenait 200 000 actions et droits de vote représentant 9% du capital de la société **AE TECH**, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 21 Mars 2013, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote et ce, suite à la cession de la totalité de sa participation dans le cadre d'une convention de portage telle que prévue dans le prospectus d'admission et d'émission d'AE TECH portant visa du CMF n°13-0808 du 05 février 2013.

STB INVEST SICAF a déclaré que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Ne pas poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et arrêter les dites acquisitions ou ventes;
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par le déclarant, le 29 Mars 2013.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS A LA HAUSSE

I- DECLARANT

- ♦ Dénomination sociale : Zoubeir CHAIEB
- ♦ Nationalité : Tunisienne.

II- SOCIETE VISEE PAR LA DECLARATION

- ♦ Dénomination sociale : AE TECH
- ♦ Adresse : 29, rue des entreprises Charguia II Tunis 2035
- ♦ Capital social : 2 223 334 dinars, réparti en 2 223 334 actions ordinaires.

III - FRANCHISSEMENT DE SEUIL

- ♦ Seuil(s) franchi(s) : 2/3 (66,67%)
- ♦ Sens du franchissement : à la Hausse
- ♦ Date du franchissement du seuil : 21/03/2013

♦ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote détenus avant le franchissement du seuil :

- directement	1 082 600	Actions et droits de vote, soit	48,69	% du capital
- indirectement	0	Actions et droits de vote, soit	0	% du capital
- de concert	57 400	Actions et droits de vote, soit	2,58	% du capital
TOTAL	1 140 000	Actions et droits de vote, soit	51,27	% du capital

♦ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote acquis en franchissement du seuil :

- directement	410 000*	Actions et droits de vote, soit	18,44	% du capital
TOTAL	410 000	Actions et droits de vote, soit	18,44	% du capital

*résulte de la cession de 210 000 actions de la part de STB SICAR et de 200 000 actions de la part de STB INVEST dans le cadre d'une convention de portage telle que prévue dans le prospectus d'admission et d'émission d'AE TECH portant visa du CMF n°13-0808 du 05 février 2013.

IV - OBJECTIFS VISES AU COURS DES DOUZE MOIS A VENIR

Le déclarant a précisé :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et de nouveaux droits de vote ;
- qu'il envisage de poursuivre la cession des actions et des droits de vote lui appartenant ;
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

V- ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR UN TIERS AVEC QUI LE DECLARANT AGIT DE CONCERT

Identité de l'actionnaire	Nombre d'actions et de droits de vote	%
MONGI CHAIEB	33 120	1,49%
DORRA CHAIEB	11 040	0,50%
SAHAR CHAIEB	11 040	0,50%
JAMEL CHAIEB	1 100	0,05%
HAMED CHAIEB	1 100	0,05%
TOTAL	57 400	2,58%

VI- OPERATION DONNANT LIEU A LA DECLARATION : Contrat de portage.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 28 mars 2013 par MCP, intermédiaire en bourse.

AVIS DES SOCIETES

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

Il est porté à la connaissance des actionnaires que le Conseil d'Administration de PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF réuni en date du 22 mars 2013 a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui statuera sur la gestion 2012 une résolution portant sur la distribution d'un dividende de deux dinars par action.

SOCIETE MAGASIN GENERAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 février 2013 a décidé de modifier la valeur nominale de l'action et la réduire de cinq (5) dinars à un (1) dinar. La date d'effet de cette opération est fixée au 25 Mars 2013. A partir de cette date, le capital social de la Société Magasin Général sera composé de 11 481 250 actions de nominal un (1) dinar chacune.

SOCIETE DE PLACEMENT ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF »

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF, réuni ce jour, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 19 avril 2013 et proposera la distribution d'un dividende de 0,550 Dinar par action.

SOCIETE HEXABYTE

La société Hexabyte, informe ses actionnaires, que le conseil d'administration réuni le vendredi 08 Mars 2013, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le lundi 08 Avril 2013, et proposera la distribution d'un dividende de cent millimes (0,100DT) par action.

SOCIETE HEXABYTE

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 08 Avril 2013 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2012,
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2012
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2012,
5. Fixation du montant des jetons de présence
6. Quitus aux administrateurs,
7. Autorisation d'intervention sur le marché financier du Conseil d'Administration en vue de la régulation du cours de l'action HEXABYTE,
8. Renouvellement des mandats des administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2013-2014 et 2015,
10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

SOCIETE EL WIFACK LEASING

La société El Wifack Leasing, informe ses actionnaires, que le conseil d'administration réuni le jeudi 28 mars 2013, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,550 dinars par action.

SOCIETE « LAND'OR »

La société « LAND'OR » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de 1 456 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012 et ouverte à la souscription du public le 16 janvier 2013 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme et de Placement Garanti dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché alternatif de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 12-0803 du 28 décembre 2012, a été réalisée par l'émission de 1 456 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 6,5 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 4 700 000 dinars divisé en 4 700 000 actions de nominal 1 dinar et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR- informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le 26 Mars 2013 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Mai 2013 la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2012 de 1,800 DT par action.

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE SOMOCER

Le conseil d'administration de la société SOMOCER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que M.Mohamed Driss ainsi que les sociétés SODEXA et STDEA, qui étaient actionnaires dans la société SOMOCER à travers des conventions de portage, ont cédé, en date du 26 mars 2013, à la société Ab Corporation en tant que cessionnaire, la totalité des actions SOMOCER qu'ils détenaient, soit Un Million Deux cent onze milles et vingt quatre actions (1 211 024).

AVIS DES SOCIETES

« ADWYA S.A »

Le Chiffre d'Affaire 2012 s'est élevé à 67mdt, contre 55 mdt en 2011, soit une augmentation équivalente à 22%. Cette évolution provient principalement d'une croissance accélérée des produits génériques, qui ont enregistré une augmentation de 37,4% à fin décembre 2012. Toutefois, il est à signaler, qu'en dépit de cette croissance importante des produits génériques, la situation des produits fabriqués sous-licence, représentant 60% du chiffre d'affaire de la société, devient préoccupante en raison de l'augmentation des charges salariales que la société a consentie à son personnel en vue de préserver la paix sociale au sein de l'entreprise et l'augmentation des charges d'exploitation ainsi que la perte de change constatée durant les trois dernières années.

Ces facteurs ont sensiblement réduit la marge globale de la société et risqueraient, de pénaliser de plus en plus la rentabilité de l'activité sous-licence.

A ce titre, des négociations approfondies ont été entamées depuis le premier semestre 2012 avec certains partenaires de la société à l'effet de revoir les conditions et modalités inhérentes à la fabrication sous-licence, en vue d'assurer un meilleur équilibre financier et d'améliorer la rentabilité globale de l'entreprise.

Il est à préciser que ces négociations n'ont pas encore abouti à un accord global conforme aux attentes de la Société, qui ne lésinera pas sur les moyens à même de convaincre ces partenaires du bien fondé de sa démarche.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT -

« L'enseigne "MONOPRIX" est, depuis le jeudi 28 mars, présente en Libye. Ouvert par United Retail Co., issue d'un partenariat entre SNMVT Monoprix Tunisie et le groupe Libyen HUSNI BEY, Monoprix Medrar est situé sur un grand axe routier, Ain Zara - Fornaj, une zone de très grande densité à la sortie Est de Tripoli. D'une surface de vente de 1100 m², le magasin présente un très large assortiment de produits, ainsi que l'ensemble des prestations conformes au dernier concept de standing international des magasins portant l'enseigne Monoprix. Monoprix Medrar sera le premier d'une chaîne de magasins programmés dans les principales villes libyennes pour les cinq années à venir, dont quatre seront ouverts d'ici fin 2013.»

SOCIETE « CARTHAGE CEMENT »

Caractéristiques et modalités de l'opération

But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement nécessaire pour la construction et le démarrage de la cimenterie. Il a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société, l'accélération de son développement et le renforcement de la crédibilité de « Carthage Cement » auprès des bailleurs de fonds et de ses partenaires.

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Carthage Cement » réunie le 21 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 26 710 506 DT pour le porter de 145 423 907 DT à 172 134 413 DT. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont conférés par l'AGE du 21 Juin 2012, le conseil d'administration de « Carthage Cement » du 21 Septembre 2012 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital. Ainsi, le capital de « Carthage Cement » sera augmenté de 26 710 506 DT par souscription en numéraire et l'émission de 26 710 506 actions nouvelles au prix de 3 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 2 DT de prime d'émission. Les nouvelles actions seront émises, à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes.

La société « Carthage Cement » procédera à l'acquisition et l'annulation de 41 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 26 710 506 DT par souscription en numéraire et par émission de 26 710 506 actions nouvelles.

Toutes les actions nouvelles à émettre seront nominatives et de catégorie ordinaire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 3 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 2 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux concessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Carthage Cement » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. La société « Carthage Cement » procédera à l'acquisition et l'annulation de 41 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les concessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 02/04/2013 au 16/04/2013 inclus*.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre des souscriptions à titre irréductible et réductible relatives à la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 2 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscripteurs, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 07807008134060408991 ouvert sur les livres de l'Amen Bank.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 16/04/2013 à 17h à MAC SA, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er janvier 2012.

Renseignements généraux sur les titres émis

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Libération : Intégrale

Jouissance : A partir du 01/01/2012

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Les actions de la société « Carthage Cement » sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 145 423 907 actions anciennes composant le capital actuel de « Carthage Cement » inscrites au marché alternatif de la cote de la bourse, seront négociées à partir du 02/04/2013 droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 26 710 506 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables sur le marché alternatif de la cote de la bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 02/04/2013 au 16/04/2013 inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscriptions seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007400047 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 02/04/2013 au 16/04/2013 inclus*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007400054 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 13-813 en date du 18 mars 2013, sera incessamment mis à la disposition du public sans frais auprès de la société « Carthage Cement », Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC1 -4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, auprès de l'Intermédiaire en bourse MAC SA, GREEN CENTER - BLOC C 2ième étage, Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac - et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'intermédiaire en bourse MAC SA : www.macsa.com.tn.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/04/2013 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL -AMS-

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 30 Août 2012, a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social de la société les AMS de 9.519.620 DT pour le porter à 26.828.020 DT, et ce simultanément de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 6.057.940 DT et ce par l'émission de 1.211.588 nouvelles actions émises au pair d'une valeur nominale de 5 DT chacune. Ces actions seront souscrites selon la parité de 7 actions nouvel les pour 20 actions anciennes.
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 3.461.680 DT et ce par l'émission de 692.336 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux détenteurs des 3 461 680 actions libérées composant le capital avant l'augmentation de capital.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

a) Caractéristiques de l'opération de l'augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 6.057.940 DT par souscription en numéraire et par émission de 1.211.588 actions nouvelles.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission va être opérée au pair, soit à cinq (5) dinars chacune.

Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

□ **A titre irréductible** : A raison de 7 actions nouvelles pour 20 actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société les AMS ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

□ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 1 211 588 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de 7 actions nouvelles pour 20 anciennes et ce du 03 Avril 2013 au 17 Avril 2013 inclus*.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société les AMS exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT représentant la valeur nominale. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 456 755 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Boulevard Ibn Khaldoun, Sousse, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 17 Avril 2013 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par MAC SA), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de la STICODEVAM à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la société « AMS » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 3 461 680 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

b) Caractéristiques de l'opération de l'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

□ Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 3 461 680 DT à prélever sur les réserves de la société et la création de 692 336 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

□ Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 3 461 680 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 03 Avril 2013.

□ Jouissance des nouvelles actions

Les actions gratuites (692 336 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 211 588 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2012.

□ But de l'émission

Cette augmentation du capital servira à :

□ L'assainissement de la structure financière ;

□ Financement des investissements du Programme de Mise à Niveau (PMN) 3 ;

Il est à rappeler qu'au mois de mai 2012, la société les AMS a procédé, dans le cadre de son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse, à l'augmentation de son capital par appel public à l'épargne à travers une Offre à Prix Ferme et un Placement Garanti de 1 000 000 actions nouvelles au prix de dix (10) dinars l'action (cinq (5) dinars de nominal et cinq (5) dinars en prime d'émission).

Il est à rappeler, aussi, qu'un montant de 3,5 MDT de cette augmentation de dix (10) million de dinars a été initialement affecté pour l'acquisition de 40% du capital de la société Egyptienne Metalart. Cette prise de participation n'a pas été réellement concrétisée et a été retardée à cause des événements politiques par lesquelles passe actuellement l'Egypte. Par conséquent, le dit montant a été utilisé pour réduire les découverts bancaires de la société AMS, ainsi qu'au financement du BFR.

Par ailleurs, les discussions avec les responsables de la société égyptienne sont toujours maintenues et la société AMS compte acquérir, suite à la stabilisation des conjonctures socio-économiques, une participation dans le capital de cette dernière.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

□ Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 28 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

□ **Régime de négociabilité** : Les actions sont librement négociables.

□ **Régime fiscal applicable** : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt

□ Marché des titres

Les actions de la société les AMS sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

□ Cotation en bourse des actions anciennes

Les 3 461 680 actions anciennes composant le capital actuel de la société les AMS inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 03 Avril 2013, droits de souscription et d'attribution détachés.

□ Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.211.588 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

□ Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 692 336 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 03 Avril 2013 sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

□ Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 03 Avril 2013 au 17 Avril 2013 Inclus

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de 03 Avril 2013.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Avantage fiscal

Tel que défini par l'article 7 de la loi 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Listing Sponsor

La société « MAC SA » a été désignée par la société les AMS pour assurer la fonction de Listing Sponsor.

En cas de résiliation du mandat, pour quelques motifs que ce soit, la société les AMS doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0001500990» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0001500982» durant la période de souscription préférentielle soit du 03 Avril 2013 au 17 Avril 2013 inclus

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0001500974» à partir du 03 Avril 2013;

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA -Intermédiaire en Bourse.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 17 Avril 2013 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°13-0814 en date du 19 Mars 2013, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société émettrice AMS, de MAC SA-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 02 avril 2013 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2012 et il a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2012 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes. En outre le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et de proposer à ladite assemblée. La distribution d'un dividende de 0,750 DT par action.

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF» S.A.

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le vendredi 19 avril 2013 à 10H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2012.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
7. Renouvellement du mandat des administrateurs.
8. Pouvoirs à donner

AVIS DES SOCIETES

ARAB TUNISIAN BANK

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 20 avril 2013, à 11 heures du matin, à l'hôtel « The Résidence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2012.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2012.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2012.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Fixation du montant des jetons de présence
- 6 Quitus aux administrateurs.
- 7 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2012.
- 8 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2012.

SOCIETE « AETECH »

La société « AeTECH » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de 583 334 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 janvier 2013 et ouverte à la souscription du public le 20 février 2013 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 13-0808 du 05 février 2013, a été réalisée par l'émission de 583 334 actions nouvelles de nominal un (01) dinar majoré d'une prime d'émission de cinq (05) dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription. Le capital social est ainsi porté à 2 223 334 dinars divisé en 2 223 334 actions de nominal un (01) dinar et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

SOCIETE ELECTROSTAR

Décision à l'origine de l'émission
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ELECTROSTAR, réunie le 03 décembre 2012 a décidé, dans sa troisième résolution, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois millions cinq cent mille dinars (3 500 000 DT) pour le porter de huit millions sept cent cinquante mille dinars (8 750 000 DT) à douze millions deux cent cinquante mille dinars (12 250 000 DT) par l'émission de sept cent mille (700 000) actions nouvelles au prix de quinze dinars (15 DT), soit cinq dinars (5 DT) de valeur nominale et dix dinars (10 DT) de prime d'émission.
Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités pour la réalisation de la dite augmentation.
Les nouvelles actions seront émises à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.
Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission
Le capital social sera augmenté de trois millions cinq cent mille dinars (3 500 000 DT) par souscription en numéraire et par émission de sept cent mille (700 000) actions nouvelles.
Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission
Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de quinze dinars (15 DT), soit la valeur nominale de cinq dinars (5 DT) majorée d'une prime d'émission de dix dinars (10 DT).
Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription
La souscription aux sept cent mille (700 000) actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.
L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :
• A titre irréductible : A raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.
Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.
ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
• A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.
Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.
Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription
La souscription aux sept cent mille (700 000) actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible et ce, du 19 Avril 2013 au 10 Mai 2013 inclus*.

Souscription publique :
Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public du 15 Mai 2013 au 17 Mai 2013 inclus.
Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiel de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits, seront informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés au public. Un avis sera à cet effet, publié au bulletin Officiel du CMF.
Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.
Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 2 625 000 dinars, correspondant à 525 000 actions).

Etablissements domiciliaires
L'intermédiaire en Bourse, MAC S.A. est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.
En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze dinars (15 DT), soit cinq dinars (5 DT) représentant la valeur nominale de l'action et dix dinars (10 DT) représentant la valeur de la prime d'émission.
Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.
Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 24 000 006524 25933 01 03 ouvert auprès de la Banque de Tunisie et des Emirats.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces
Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.
Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 10 Mai 2013 à 17h00 à MAC S.A.
Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements des droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par MAC SA), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.
Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.
Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres
Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par COFIB CAPITAL intermédiaire en bourse, et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement
Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Date de jouissance des actions nouvelles
Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2012

But de l'émission
Les dirigeants de la société ELECTROSTAR ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :
- Le renforcement du positionnement sur le marché des téléviseurs à travers notamment la mise en place d'une nouvelle ligne de fabrication et de montage des téléviseurs, LCD et plasma.
- Le développement du service après-vente à travers la création des centres de réparation dans plusieurs régions de la Tunisie.
- L'élargissement continu de la gamme de produits à travers le lancement d'une nouvelle marque : ZANUSSI.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises
Droits attachés aux valeurs mobilières offertes
Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.
Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.
Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité
Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable :
Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres
Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres
Cotation en Bourse des actions anciennes
Les 1 750 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 19 Avril 2013, droits de souscription détachés.
Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire
Les 700 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.
Cotation en Bourse des droits de souscription
Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 19 Avril 2013 au 10 Mai 2013 inclus*.
Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige
Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM
Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0006650030 » durant la période de souscription préférentielle soit du 19 Avril 2013 au 10 Mai 2013 inclus*.
Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0006650048 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.
A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.
Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.
Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 13-0819 en date du 03 avril 2013, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « ELECTROSTAR », de MACsa intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.
Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2013 de l'émetteur ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2012 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.
* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 10 Mai 2013 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la période réservée à la souscription publique.